

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1099

30 avril 2014

SOMMAIRE

Altor CAM Holding S.à r.l.	52730	Ferryport Luxembourg	52706
Antargaz Luxembourg S.A.	52735	GEDS Holdings S.à r.l.	52752
Areo S.à r.l.	52739	Goldcrest S.à r.l.	52726
Ave Este Luxembourg S.à r.l.	52739	Halicompt Holding S.A.	52717
Aventics Holding S.à r.l.	52727	Kayone Holdings S.à r.l.	52714
Bini Electricité Maintenance S.à r.l.	52752	Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A.	52725
B.R.F. S.A.	52735	MPT RHM Park	52727
Cambridge Capital Partner S.à r.l.	52740	MPT RHM Park S.à r.l.	52727
CD Publicité Lux S.à r.l.	52749	Opera - Participations 2	52731
CENTRUM Holding Luxembourg II S.à r.l.	52749	Peaksid Four S.à r.l.	52731
CFPS Holdings S.à r.l.	52749	Peaksid Four S.à r.l.	52749
Cidron Delfi S.à r.l.	52735	Rolic International S.à r.l.	52713
Commercial Real Estate Loans SCA	52730	SAI Holding S.à r.l.	52714
Concilium Sàrl	52726	TCI Luxembourg S.à r.l.	52713
Convergint Holding Lux 1 S.à r.l.	52748	Timbra Holding Luxembourg S.A.	52748
Cortland Investors S.à.r.l.	52748	VCL Multi-Compartment S.A.	52750
Couture GUISCH	52748	White Gatsby	52717
Dejla S.à r.l.	52747	WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l.	52747
Eau Rouge Immobilière S.A.	52726		

Ferryport Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 184.654.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Emma Susan ADAMO, born on 7 June 1963 in Toronto (Canada), director of companies, having its residence at Verity Parkk, Middle Green, Langley, SL3685 United Kingdom;

Here represented by Mrs Emmanuelle FRATTER, lawyer, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated February 10th, 2014.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "FERRYPORT Luxembourg" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 17 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

Among other things, the Company may use its funds to create, manage, develop and liquidate a portfolio consisting of any securities or patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any company, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has participating interests. More specifically, the Company shall mainly focus on IT and technology patents, investments and participations.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates. The issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€ 31.000) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (€ 310) each.

Shares may be in registered form or bearer shares or dematerialized securities.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 17 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of June in each year at 10.00 (Luxembourg time) and for the first time in 2015.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company or the sole signature of the managing director or the single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 14. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2014.

Art. 15. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 16. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The Articles of the Company thus having been established, the shares have been subscribed as follows:

Emma Susan ADAMO, prenamed	100
TOTAL	100

and paid up to 100% by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (€ 31.000) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies have been observed.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2019.

- Bernard FELTEN, born on 18th September in Schaerbeek (B), attorney at law, residing professionally at L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur

- Frédéric COLLOT, born on 2nd July 1974 in Arlon (B), accountant, residing professionally at L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur

- Madeleine THOMASSET, born on 1st August 1953 in Villers-sur-Semois (B), director of companies, residing professionally at L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon

Second resolution

Has been appointed statutory auditor CD-SERVICES SARL, with registered office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 50.564 for a term ending at the annual general meeting to be held in 2019.

Third resolution

The registered office is fixed at 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Emma Susan ADAMO, administrateur de société, née le 7 juin 1963 à Toronto (Canada), demeurant à Verity Parkk, Middle Green, Langley, SL3685 Royaume-Uni.

représentée par Madame Emmanuelle FRATTER, maître en droit résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 10 février 2014.

La partie comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «FERRYPORT Luxembourg» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 17 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Plus spécifiquement, la Société se concentrera essentiellement sur des brevets, investissements et prises de participations dans les domaines informatiques et technologiques.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euro (EUR 310) par action.

Les actions peuvent être sous forme nominative, au porteur ou dématérialisées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 17 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les activités de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans

l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2015.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent

constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, au cas où un administrateur délégué a été nommé, par la seule signature de l'administrateur délégué, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2014.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 16. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 17. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 18. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Emma Susan ADAMO, prénommée	100
Total:	100

Les actions ont été libérées à hauteur de 100% par versement en espèces d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000), la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Bernard FELTEN, avocat, né à Schaerbeek (Belgique) le 18 septembre 1964, demeurant professionnellement au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

- Monsieur Frédéric COLLOT, comptable, né à Arlon (Belgique) le 2 juillet 1974, demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

- Madame Madeleine THOMASSET, dirigeant d'entreprise, née le 1^{er} août 1953 à Villers-sur-Semois (Belgique), et demeurant à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Deuxième résolution:

A été nommée commissaire: La Société anonyme de droit luxembourgeois CD-SERVICES SARL, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.564, pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Fratter et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2014. LAC/2014/6971. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027221/408.

(140033093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

TCI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.319.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 novembre 2013.

Référence de publication: 2014035031/11.

(140039572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Rolic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.026.

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales conclu en date du 30 août 2013 que High Technology B.V. cède l'entière des parts qu'elle détient dans la société à savoir 500 parts sociales à Ropfin B.V. ayant son siège social Waaier, 38, 2451 VW Leimuiden (Pays-Bas) et enregistrée à la «Chamber of Commerce The Hague» sous le numéro 28096001 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2014.

Référence de publication: 2014035556/13.

(140040454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

SAI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.520,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.178.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- la démission de René Raats en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet au 27 janvier 2014;
- Han Claessens, né à Asten, Pays-Bas, le 03 novembre 1963, avec adresse professionnelle au 24, Rogier van Otterloolaan, 3604 Maarssen, Pays-Bas, est nommé nouveau gérant A de la Société avec effet au 27 janvier 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 05 mars 2014.

Référence de publication: 2014034993/16.

(140038893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Kayone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 28.260.800,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.552.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Kaytu Holdings Limited, a company established under the laws of Cyprus, with registered office at 30, Karpenisiou Street, CY-1660 Nicosia, registered under number HE 182632 with the Trade Register of Cyprus,

here represented by Ms Carole Gonner, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Nicosia, Cyprus, on 17 December 2013,

(the Sole Shareholder)

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in its capacity, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Kayone Holdings S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.552, incorporated under the name of Hardstone Property Holdings S.à r.l. on 2 December 2005 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 476 of 6 March 2006, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 17 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1487 of 14 June 2012.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the sole shareholder of the Company and that it holds all the 282,608 (two hundred eighty-two thousand six hundred and eight) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each in the share capital of the Company which is set at EUR 28,260,800 (twenty-eight million two hundred sixty thousand eight hundred euro);

- that the Company has been put into liquidation on 4 December 2012 and that an intermediary liquidation dividend has been paid on 12 December 2012.

- that it wishes to take actions on the following agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Hardstone Services Holding S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the manager of the Company for the accomplishment of his mandate;
5. Decision to instruct the Liquidator to liquidate at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and
6. Decision to pay any remaining liquidation proceeds to the Sole Shareholder.

- that it has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Hardstone Services Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.805, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has general authority to do all things which are required in order to complete the liquidation of the Company and dispose of the assets of the Company under his sole individual signature.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to carry all deeds and operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility and under his sole signature, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the manager of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the manager of the Company arising as a result of his management of the Company and to grant him discharge for the accomplishment of his mandate until the Effective Date.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to liquidate, at the best of his abilities and with regard to the circumstances, all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Sixth resolution

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1.400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing party, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing party, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Kaytu Holdings Limited, une société établie sous le droit chypriote, ayant son siège social au 30 Karpenisiou Street, CY-1660 Nicosie, enregistrée sous le numéro HE 182632 du Registre des Sociétés de Chypre, (l'Associé Unique),

ici représenté par Me Carole Gonner, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nicosie, Chypre, le 17 décembre 2013.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Kayone Holdings S.à r.l. (anciennement dénommée Hardstone Property Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.552 (la Société). La Société a été constituée le 2 décembre 2005 suivant un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 476 du 6 mars 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu en date du 17 avril 2012 suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1487 du 14 juin 2012.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

- qu'il est l'associé unique de la Société et qu'il détient toutes les 282.608 (deux cent quatre-vingt-deux mille six cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune dans le capital social de la Société fixé à EUR 28.260.800 (vingt-huit millions deux cent soixante mille huit cents euros);

- que la Société a été mise en liquidation le 4 décembre 2012 et qu'un dividende intermédiaire de liquidation a été payé le 12 décembre 2012.

- qu'il entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation.
2. Nomination de Monsieur Hardstone Services Holding S.à r.l., en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société.
4. Décharge au gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat.
5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.
6. Décision de distribuer les boni de liquidation à l'Associé Unique.

- qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider (sur une base volontaire) la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Hardstone Services Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.805, comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature individuelle.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et à effectuer toutes opérations, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi de 1915, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale de l'associé. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par le gérant de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre le gérant de la Société en raison de sa gestion de la Société, et de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Sixième résolution

Le Liquidateur est autorisé à faire des avances de paiements du boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1.400.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gonner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. LAC/2013/59857. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027918/156.

(140033386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Halicompt Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035371/9.

(140040106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

White Gatsby, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 184.645.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of February.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Whiterock Estates Ltd., a limited liability company, incorporated under the laws of Malta, with registered office at Swiss Urban Factory, The Law Suite, 5 Saint Frederick Street, Valetta, VLT 1470, Malta, and registered under the number C57906,

Hereby represented by Mrs. Annick BRAQUET, with professional address in L-1319 Luxembourg, 201, rue Cents, by virtue of a proxy given on 6th February 2014.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such proxy holder of the appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which the prenamed party declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "White Gatsby" (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»). The Company may in particular: - advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security; - enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company. The Company

may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed corporate capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of June of each year at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders. The Board of Directors can be composed of 1 (one) or several class A directors and 1 (one) or several class B directors.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of A and B directors, the joint signature of one A director together with one B director, or (iii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by Whiterock Estates Ltd., abovementioned.

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has now at its free disposal the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000. - EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors:

- Mr. Mathieu Villaume, born in Paris, France on 4 August 1976, with professional address at 41 Avenue de la Liberté, as Director;

- Mr. Karim Reziouk, born in Hayange, France, on 5 February 1975, with professional address at 41 Avenue de la Liberté, as Director;

- Mr. Dominique Lecocq, born in Meinier, Switzerland, on 3 January 1976, with professional address at 42 route de Frontenex, CH-1207 Geneva, Switzerland, as Director;

3. The following party is appointed statutory auditor:

- Fidewa-Clar S.A., a company established and having its registered office at 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, RCS Luxembourg number B 165462.

4. The term of office of directors and statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2017.

5. The address of the Company is set at 12 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treize février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Whiterock Estate Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Malte et ayant son siège social à Swiss Urban Factory, The Law Suite, 5 Saint Frederick Street, Valetta, VLT 1470, Malte, enregistrée sous le numéro C57906.

Ici représentée par Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, par une procuration reçue le 6 février 2014.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie pré mentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «White Gatsby» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique. La Société peut également accorder toute assistance par

le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»). La Société peut en particulier: - avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère; - accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le Conseil d'Administration peut être composé de 1 (un) ou plusieurs administrateurs de classe A et de 1 (un) ou plusieurs administrateurs de classe B.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B dans l'hypothèse d'administrateurs A et B ou (iii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par Whiterock Estates Ltd., pré-qualifiée.

Les actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Sont à appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Mathieu Villaume, né à Paris, France le 4 août 1976, avec adresse professionnelle au 41 Avenue de la Liberté, en tant qu'administrateur,

- Monsieur Karim Reziouk, né à Hayange, France, le 5 février 1975, avec adresse professionnelle au 41 Avenue de la Liberté, en tant qu'administrateur,

- Monsieur Dominique Lecocq, né à Meinier, Suisse, le 3 janvier 1976, avec adresse professionnelle au 42 route de Frontenex, CH-1207 Genève, Suisse, en tant qu'administrateur,

3. A été nommé commissaire aux comptes:

- Fidewa-Clar S.A., une société avec siège social au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, enregistrée sous le numéro B 165462.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2017.

5. L'adresse de la Société est établie au 12 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2014. Relation: LAC/2014/7420. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027509/449.

(140032935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 30.235.

Avec effet au 30 Janvier 2014, Monsieur Takeshi Kozu démissionne de sa fonction d'Executive Vice President en charge de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30 Janvier 2014.

Hiroshi KAGEYAMA / Toru HORIE

Executive Vice President / Managing Director & CEO

Référence de publication: 2014035979/13.

(140040851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Goldcrest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 155.158.

—
Extrait des résolutions prises par le seul membre de la société le 5 Février 2014

1. M Dennis BOSJE a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 Décembre 2011.
2. M Sinan SAR a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 Décembre 2011.
3. Mme Valérie FISSON a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 Décembre 2011.
4. La Société BLOOMSBURY INVEST, enregistrée sous la forme d'une «Naamloze Vennootschap» auprès du Banque-Carrefour des Entreprises en Belgique sous le numéro 0411.968.106, ayant son siège social à Zilverdennenlaan 32, 3620 Lanaken, Belgique, a été nommée gérant avec effet au 1^{er} Janvier 2014.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014035881/18.

(140040807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Eau Rouge Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 151.786.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 janvier 2014 que:

- Monsieur Dan EPPS

est révoqué de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Par conséquent, il a été décidé de nommer:

- Monsieur Georges GREDT, comptable, né le 12/08/1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

pour une année au poste d'administrateur, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014035840/19.

(140040683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Concilium Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.634.

—
EXTRAIT

La société Georges & Associés S.à r.l., associée de la Société, a été renommée Trustconsult Management (Luxembourg) S.à r.l. et son siège social se situe désormais au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur François GEORGES, associé de la Société, est désormais sis 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONCILIAM S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014035261/16.

(140040298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Aventics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 180.101.

Les statuts coordonnés au 3 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014036232/11.

(140041398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

**MPT RHM Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MPT RHM Park).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 180.231.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of January.

Before us Maître Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPT RHM Holdco, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B180198,

here represented by Mr Michael Jonas, LL.M., avocat à la cour, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 20 January 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of MPT RHM Park, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B180231, incorporated on 6 September 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2723 on 31 October 2013 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the name of the Company;
2. Creation of two classes of managers of the Company;
3. Allocation of the current managers of the Company to the two new classes of managers;
4. Subsequent amendment of articles 1, 14.1, 16.1, 17.5 and 19 of the articles of association of the Company;
5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the denomination of the Company into "MPT RHM Park S.à r.l.".

Second resolution

The sole member resolves to create two classes of managers of the Company, namely class A managers and class B managers.

Third resolution

The sole member resolves to assign the current managers of the Company between the different classes of managers as follows:

- Ms Leanne Noel McWilliams, class A manager;

- Mr James Kevin Hanna, class A manager;
- Mr Giuseppe Di Modica, class B manager; and
- Mr Abdelhakim Chagaâr, class B manager.

Fourth resolution

The sole member resolves to amend the following articles of the Company's articles of association as follows:

- Article 1;
- Article 14.1;
- Article 16.1;
- Article 17.5; and
- Article 19.

Article 1 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“ Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “MPT RHM Park S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

Article 14.1 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“ 14.1. The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.”

Article 16.1 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“ 16.1. The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.”

Article 17.5 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“ 17.5. The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.”

Article 19 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“ Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un janvier,
par devant nous, Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MPT RHM Holdco, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180198,

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, LL.M., avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 janvier 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique MPT RHM Park, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180231, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2723 le 31 octobre 2013 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale de la Société;
2. Création de deux catégories de gérants de la Société;
3. Répartition des gérants actuels de la Société entre les deux nouvelles catégories de gérants;
4. Modification subséquente des articles 1, 14.1, 16.1, 17.5 et 19 des statuts de la Société;
5. Divers.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société comme suit: «MPT RHM Park S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer deux catégories de gérants, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

Troisième résolution

L'associé unique décide de répartir les gérants actuels de la Société parmi les différentes catégories de gérants comme suit:

- Madame Leanne Noel McWilliams, gérant de catégorie A;
- Monsieur James Kevin Hanna, gérant de catégorie A;
- Monsieur Giuseppe Di Modica gérant de catégorie B; et
- Monsieur Abdelhakim Chagaâr, gérant de catégorie B.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier les articles suivants des statuts de la Société, comme sui:

- Article 1;
- Article 14.1;
- Article 16.1;
- Article 17.5; et
- Article 19.

L'article 1 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MPT RHM Park S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

L'article 14.1 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

« **14.1.** Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.»

L'article 16.1 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

« **16.1.** Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.»

L'article 17.5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

« **17.5.** Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum pour la tenue d'un conseil de gérance sera atteint si au moins la majorité des gérants en fonction, parmi lesquels figurent au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés.»

L'article 19 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge à raison des présentes, sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 janvier 2014. REM/2014/254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027367/175.

(140033042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Altor CAM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.514.

Les statuts coordonnés au 12 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014036222/11.

(140041590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036305/11.

(140041239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Peaksid Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.047.

En date du 19 Février 2014 l'associé unique a pris la décision suivante:

- M. Boris Schran a démissionné de son poste de gérant A avec effet immédiat.

A dater du 19 Février 2014 le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Jean-Jacques Josset, gérant B;

- M. Gérald Welvaert, gérant B;

- M. Mark Fenchelle, gérant A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2014035501/17.

(140040171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Opera - Participations 2, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.610.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty third day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mrs. Sonia LARABA, employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

(hereinafter the "Proxy-holder"), acting in her capacity as a special proxy-holder of the General Partner of the partnership limited by shares ("société en commandite par actions") "OPERA - PARTICIPATIONS 2", established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 100610, (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner taken in its meetings of December 20, 2013;

extracts of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the Proxyholder and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said Proxy-holder, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to record her declarations and statements which follow:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on January 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 691 of July 6, 2004, and the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 20, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 899 of April 16, 2013

II. The subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 860,890.- (eight hundred sixty thousand eight hundred and ninety Euros), represented by 36,351 (thirty-six thousand three hundred and fifty-one) Class A shares, 15,000 (fifteen thousand) Class B shares and 34,738 (thirty-four thousand seven hundred thirty-eight) Class C shares, with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each;

III. On terms of article five of the articles of association, the authorized capital has been fixed at EUR 3,350,000.- consisting of Class A, Class B and Class C Shares and the General Partner has been authorized until January 23, 2014 to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of association then being modified so as to reflect the result of such increase of capital;

IV. The General Partner, in its meeting of December 20, 2013 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of association, has realized an increase of capital by the amount of EUR 80.- (eighty Euros) so as to raise the subscribed corporate capital from its present amount of EUR 860,890.- (eight hundred sixty thousand eight hundred and ninety Euros) to EUR 860,970.- (eight hundred sixty thousand and nine hundred and seventy Euros), by the creation and issue of 8 (eight) new Class A shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, having the same rights and privileges as the existing shares;

V. Still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.2 of the articles of association, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the new Class A shares by the subscriber detailed on the list here-annexed;

VI. The 8 new Class A shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash, together with a global share premium of EUR 7,920.- (seven thousand nine hundred and twenty Euros), so that the global amount of EUR 8,000.- (eight thousand Euros) has been at the free disposal of the Company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscription and payment;

VII. The General Partner, in its meeting of December 20, 2013 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of association, has realized an increase of capital by the amount of EUR 320.- (three hundred and twenty Euros) so as to raise the subscribed corporate capital from its present amount of EUR 860,970.- (eight hundred sixty thousand and nine hundred and seventy Euros) to EUR 861,290.- (eight hundred sixty one thousand and two hundred and ninety Euros), by the creation and issue of 32 (twelve) new Class C shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, having the same rights and privileges as the existing shares;

VIII. Still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.2 of the articles of association, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the new Class C shares by the subscriber detailed on the list here-annexed;

IX. The 32 new Class C shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash, together with a global share premium of EUR 31,680.- (thirty one thousand six hundred and eighty Euros), so that the global amount of EUR 32,000.- (thirty two thousand Euros) has been at the free disposal of the Company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscription and payment;

X. The General Partner, in its meeting of December 20, 2013 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of association, has realized an increase of capital by the amount of EUR 4,150.- (ninety Euros) so as to raise the subscribed corporate capital from its present amount of EUR 861,290.- (eight hundred sixty one thousand and two hundred and ninety Euros) to EUR 865,440.- (eight hundred sixty five thousand four hundred and forty Euros), by the creation and issue of 415 (nine) new Class A shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, having the same rights and privileges as the existing shares;

XI. Still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.2 of the articles of association, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the new Class A shares by the subscriber detailed on the list here-annexed;

XII. The 415 new Class A shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash, together with a global share premium of EUR 410,850.- (four hundred ten thousand eight hundred and fifty Euros), so that the global amount of EUR 415,000.- (four hundred and fifteen thousand Euros) has been at the free disposal of the Company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscription and payment;

XIII. The General Partner, in its meeting of December 20, 2013 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of association, has realized an increase of capital by the amount of EUR 5,480.- (five thousand four hundred and eighty Euros) so as to raise the subscribed corporate capital from its present amount of EUR 865,440.- (eight hundred sixty five thousand and four hundred and forty Euros) to EUR 870,920.- (eight hundred seventy thousand nine hundred and twenty Euros), by the creation and issue of 548 new Class C shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, having the same rights and privileges as the existing shares;

XIV. Still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.2 of the articles of association, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the new Class C shares by the subscriber detailed on the list here-annexed;

XV. The 548 new Class C shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash, together with a global share premium of EUR 542,520.- (five hundred forty two thousand five hundred twenty Euros), so that the global amount of EUR 548,000.- (five hundred forty eight thousand Euros) has been at the free disposal of the Company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscription and payment;

XVI. That following the realization of this share capital increase in the frame of the authorized capital, article five, paragraph one, of the articles of association has therefore been modified and reads as follows:

“ **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital is set at EUR 870,920.- (eight hundred seventy thousand nine hundred and twenty Euros), represented by 36,774 (thirty-six thousand seven hundred and seventy-four) Class A shares, 15,000 (fifteen thousand) Class B shares and 35,318 (thirty-five thousand three hundred and eighteen) Class C shares, with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sonia LARABA, employée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

(ci-après "la Mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Gérant Commandité de la société en commandite par actions "OPERA - PARTICIPATIONS 2", établie et ayant son siège L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100610, (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Gérant Commandité prise en ses réunions du 20 décembre 2013;

les extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Laquelle Mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 691 du 6 juillet 2004, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 novembre 2013, non encore publié;

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 860.890,- (huit cent soixante mille huit cent quatre-vingt-dix Euros) représenté par 36.351 (trente-six mille trois cent cinquante et un) actions de Classe A, 15.000 (quinze mille) actions de Classe B et 34.738 (trente-quatre mille sept cent trente-huit) actions de Classe C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune;

III. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à EUR 3.350.000,- (trois millions trois cent cinquante mille euros), consistant en actions A, B et C et le Gérant Commandité a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 23 janvier 2014, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue;

IV. Le Gérant Commandité, en sa réunion du 20 décembre 2013 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 80,- (quatre-vingts Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 860.890,- (huit cent soixante mille et huit cent quatre-vingt-dix Euros) à EUR 860.970,- (huit cent soixante mille et neuf cent soixante-dix Euros) par la création et l'émission de 8 (huit) nouvelles actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune ayant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes;

V. Toujours en vertu des pouvoirs conférés au Gérant, sur les termes de l'article 5.2 des statuts, le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription des nouvelles actions de Catégorie A par le souscripteur apparaissant sur la liste en annexe.

VI. Les 8 nouvelles actions de Classe A ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire, ensemble une prime d'émission de EUR 7.920,- (sept mille neuf cent vingt Euros), de sorte que la somme globale de EUR 8.000,- (huit mille Euros) a été mise à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération;

VII. Le Gérant Commandité, en sa réunion du 20 décembre 2013 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 320,- (trois cent vingt Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 860.970,- (huit cent soixante mille et neuf cent soixante-dix Euros) à EUR 861.290,- (huit cent soixante et un mille deux cent quatre-vingt-dix cents Euros) par la création et l'émission de 32 (trente-deux) nouvelles actions de Classe C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune ayant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes;

VIII. Toujours en vertu des pouvoirs conférés au Gérant, sur les termes de l'article 5.2 des statuts, le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription des nouvelles actions de Catégorie C par le souscripteur apparaissant sur la liste en annexe.

IX. Les 32 nouvelles actions de Classe C ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire, ensemble une prime d'émission de EUR 31.680,- (trente et un mille six cent quatre-vingts Euros), de sorte que la somme globale de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) a été mise à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération;

X. Le Gérant Commandité, en sa réunion du 20 décembre 2013 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 4.150,- (quatre mille cent cinquante Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 861.290,- (huit cent soixante et un mille deux cent quatre-vingt-dix Euros) à EUR 865.440,- (huit cent soixante cinq mille quatre cent quarante Euros) par la création et l'émission de 415 (quatre cent quinze) nouvelles actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune ayant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes;

XI. Toujours en vertu des pouvoirs conférés au Gérant, sur les termes de l'article 5.2 des statuts, le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription des nouvelles actions de Catégorie A par le souscripteur apparaissant sur la liste en annexe.

XII. Les 415 nouvelles actions de Classe A ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire, ensemble une prime d'émission de EUR 410.850,- (quatre cent dix mille huit cent cinquante Euros), de sorte que la somme globale de EUR 415.000,- (quatre cent quinze mille Euros) a été mise à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération;

XIII. Le Gérant Commandité, en sa réunion du 20 décembre 2013 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 5.480,- (cinq mille quatre cent quatre-vingts Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 865.440,- (huit cent soixante cinq mille quatre cent quarante Euros) à EUR 870.920,- (huit cent soixante-dix mille neuf cent vingt Euros) par la création et l'émission de 548 (cinq cent quarante huit) nouvelles actions de Classe C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune ayant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes;

XIV. Toujours en vertu des pouvoirs conférés au Gérant, sur les termes de l'article 5.2 des statuts, le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription des nouvelles actions de Catégorie C par le souscripteur apparaissant sur la liste en annexe.

XV. Les 548 nouvelles actions de Classe C ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire, ensemble une prime d'émission de EUR 542.520,- (cinq cent quarante deux mille cinq cent vingt Euros), de sorte que la somme globale de EUR 548.000,- (cinq cent quarante mille Euros) a été mise à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération XVI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à EUR 870.920,- (huit cent soixante-dix mille neuf cent vingt Euros) représenté par 36.774 (trente-six mille sept cent soixante-dix) actions de Classe A, 15.000 (quinze mille) actions de Classe B et 35.318 (trente-cinq mille-trois cent dix-huit) actions de Classe C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LARABA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014027397/207.

(140033041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

B.R.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 30.004.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 décembre 2013 que les administrateurs suivants:

- Madame Satoe GEKKA, sans profession, née le 2 mai 1968 à Vaux-sur-Mer, Charente-Maritime (France), demeurant au 29, av. de Miremont, 1206 Genève, Suisse
- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg
- Madame Maria Helena GONCALVES, employée privée, née le 20 avril 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

ont été nommés avec effet immédiat.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014034458/19.

(140039206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Antargaz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 66.186.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014034415/11.

(140039671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Cidron Delfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 157.774.

In the year two thousand and fourteen, on the 22nd day of January,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Cidron Delfi Limited, a private company incorporated under the Laws of Jersey, having its registered office at 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, and registered with the Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission under number 107100, (the "Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professionally in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 21 January 2014.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Cidron Delfi S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of five hundred fifty-eight thousand Swedish Kroners (SEK 558,000), with registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a notarial deed dated 15 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 290 of 11 February 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.774 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Decision to cancel the nominal value of the existing shares;

2. Decision to convert the existing five hundred fifty-eight (558) shares without designation of a nominal value into fifty-five million eight hundred thousand (55,800,000) shares without designation of a nominal value;

3. Decision to fix a new nominal value of one øre (SEK 0.01) per share;

4. Decision to amend article 9 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions;

5. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to cancel the nominal value of the existing five hundred fifty-eight (558) shares currently fixed at one thousand Swedish Kroners (SEK 1,000) each, so that the share capital of the Company set at five hundred fifty-eight thousand Swedish Kroners (SEK 558,000) will henceforth be represented by five hundred fifty-eight (558) shares without designation of a nominal value.

Second resolution

The Shareholder resolves to convert the existing five hundred fifty-eight (558) shares without designation of a nominal value and divided as follows

Classes of shares	Number of shares	% of capital issued	Share capital
Ordinary shares	135	24.19%	SEK 135,000.00
Class A Preferred shares	47	8.42%	SEK 47,000.00
Class B Preferred shares	47	8.42%	SEK 47,000.00
Class C Preferred shares	47	8.42%	SEK 47,000.00
Class D Preferred shares	47	8.42%	SEK 47,000.00
Class E Preferred shares	47	8.42%	SEK 47,000.00
Class F Preferred shares	47	8.42%	SEK 47,000.00
Class G Preferred shares	47	8.42%	SEK 47,000.00
Class H Preferred shares	47	8.42%	SEK 47,000.00
Class I Preferred shares	47	8.42%	SEK 47,000.00
Total	558	100.00%	SEK 558,000.00

into fifty-five million eight hundred thousand (55,800,000) shares without designation of a nominal value divided as follows:

Classes of shares	Number of shares	% of capital issued	Share capital
Ordinary shares	13,500,000	24.19%	SEK 135,000.00
Class A Preferred shares	4,700,000	8.42%	SEK 47,000.00
Class B Preferred shares	4,700,000	8.42%	SEK 47,000.00
Class C Preferred shares	4,700,000	8.42%	SEK 47,000.00
Class D Preferred shares	4,700,000	8.42%	SEK 47,000.00
Class E Preferred shares	4,700,000	8.42%	SEK 47,000.00
Class F Preferred shares	4,700,000	8.42%	SEK 47,000.00
Class G Preferred shares	4,700,000	8.42%	SEK 47,000.00
Class H Preferred shares	4,700,000	8.42%	SEK 47,000.00
Class I Preferred shares	4,700,000	8.42%	SEK 47,000.00
Total	55,800,000	100.00%	SEK 558,000.00

Third resolution

The Shareholder resolves to fix a new nominal value of one øre (SEK 0.01) per share so that the share capital of the Company set at five hundred fifty-eight thousand Swedish Kroners (SEK 558,000) will henceforth be represented by fifty-five million eight hundred thousand (55,800,000) shares with a nominal value of one øre (SEK 0.01) per share.

Fourth resolution

In view of the above, the Shareholder resolves to amend the 1st paragraph of article 9 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 9, paragraph 1 shall from now on read as follows:

“ **Art. 9.** The share capital of the Company is set at five hundred fifty-eight thousand Swedish Kroners (SEK 558,000), divided into:

- thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Ordinary Shares;
- four million seven hundred thousand (4,700,000) Class A Preferred Shares;
- four million seven hundred thousand (4,700,000) Class B Preferred Shares;
- four million seven hundred thousand (4,700,000) Class C Preferred Shares;
- four million seven hundred thousand (4,700,000) Class D Preferred Shares;
- four million seven hundred thousand (4,700,000) Class E Preferred Shares;
- four million seven hundred thousand (4,700,000) Class F Preferred Shares;
- four million seven hundred thousand (4,700,000) Class G Preferred Shares;
- four million seven hundred thousand (4,700,000) Class H Preferred Shares; and
- four million seven hundred thousand (4,700,000) Class I Preferred Shares,

each Share with a nominal value of one øre (SEK 0.01), all subscribed and fully paid-up and having such rights and obligations as set out in the present Articles.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 22 janvier,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Cidron Delfi Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 107100, (l'«Associé»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 21 janvier 2014.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que qu'il est le seul associé de Cidron Delfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinq cent cinquante-huit mille couronnes suédoises (SEK 558.000,-), avec siège social au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 en date 11 février 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.774. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaissent être pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes;
2. Décision de convertir les cinq cent cinquante-huit (558) parts sociales existantes sans désignation de valeur nominale en cinquante-cinq millions huit cent mille (55.800.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale;
3. Décision de fixer une nouvelle valeur nominale d'un øre (SEK 0,01) par part sociale;
4. Décision de modifier l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus proposées;
5. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de supprimer la valeur nominale des cinq cent cinquante-huit (558) parts sociales existantes actuellement fixée à mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune de sorte que le capital social de la Société fixé à cinq cent cinquante-huit mille couronnes suédoises (SEK 558.000) sera désormais représenté par cinq cent cinquante-huit (558) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé décide de convertir les cinq cent cinquante-huit (558) parts sociales existantes sans désignation de valeur nominale subdivisées comme suit:

Classes de parts sociales	Nombre de parts sociales	% du capital	Capital social
Parts sociales ordinaires	135	24,19%	SEK 135.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe A	47	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe B	47	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe C	47	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe D	47	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe E	47	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe F	47	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe G	47	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe H	47	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe I	47	8,42%	SEK 47.000,00
Total	558	100,00%	SEK 558.000,00

en cinquante-cinq millions huit cent mille (55.800.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale subdivisées comme suit:

Classes of shares	Number of shares	% of capital issued	Share capital
Parts sociales ordinaires	13.500.000	24,19%	SEK 135.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe A	4.700.000	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe B	4.700.000	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe C	4.700.000	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe D	4.700.000	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe E	4.700.000	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe F	4.700.000	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe G	4.700.000	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe H	4.700.000	8,42%	SEK 47.000,00
Parts Sociales Préférentielles de Classe I	4.700.000	8,42%	SEK 47.000,00
Total	55.800.000	100,00%	SEK 558.000,00

Troisième résolution

L'Associé décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un öre (SEK 0,01) par part sociale de sorte que le capital social de la Société fixé à cinq cent cinquante-huit mille couronnes suédoises (SEK 558.000) sera désormais représenté par cinquante-cinq millions huit cent mille (55.800.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un öre (SEK 0,01) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptée ci-dessus, l'Associé décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente:

En conséquence, l'article 9, alinéa 1^{er}, aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante-huit mille couronnes suédoises (SEK 558.000), représenté comme suit:

- treize millions cinq cent mille (13.500.000) Parts Sociales Ordinaires;
- quatre millions sept cent mille (4.700.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;
- quatre millions sept cent mille (4.700.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- quatre millions sept cent mille (4.700.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;

- quatre millions sept cent mille (4.700.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
 - quatre millions sept cent mille (4.700.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
 - quatre millions sept cent mille (4.700.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
 - quatre millions sept cent mille (4.700.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
 - quatre millions sept cent mille (4.700.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H; et
 - quatre millions sept cent mille (4.700.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
 chaque part sociale avec une valeur nominale d'un öre (SEK 0,01), toutes souscrites, entièrement libérées et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 janvier 2014. REM/2014/259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027685/208.

(140034135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Areo S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

—
EXTRAIT

En date du 6 mars 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014035190/14.

(140039976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Ave Este Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.210.

—
Suite à la fusion entre AZORA EUROPA I SA et AZORA EUROPA II SA en date du 24 septembre 2013, les 20.840.000 parts sociales détenues par AZORA EUROPA II SA sont dorénavant toutes détenues par la société AZORA EUROPA I SA.

Nouvelle situation associée:

AZORA EUROPA I SA 34.000.000 parts sociales

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Ave Este Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014035175/16.

(140040015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Cambridge Capital Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.834.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of February.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Monsieur David AÏM, born on 21st July 1976 in Boulogne-Billancourt (France) and residing at 94 Eaton Place, London SW1X 8LW (United Kingdom)

here represented by Sylvie Lexa, company director, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

2.2. An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.4. The Company may further borrow and/or lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.5. The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of CAMBRIDGE CAPITAL PARTNER S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25,00-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In case there is more than one Manager, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager. Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the sole signature of one Class A Manager, or by the joint signatures of two Class B Managers, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers and in case the sole shareholder or, as the case may be, the general

meeting of shareholders has decided to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least a Manager of Class A and a Manager of Class B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers or in case the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has decided to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers by a Manager of Class A and a Manager of Class B jointly. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 21. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by Mr David AÏM, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the Sole Partner

Then the sole partner, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. Is appointed manager of the Company for an indefinite period:

- TREVES SERVICES S.à r.l., a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves in L-2633 Senningerberg, registered with the Companies Register of Luxembourg under number B180 249.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur David AÏM, né le 21 juillet 1976 à Boulogne-Billancourt (France) et résidant à 94 Eaton Place, Londres SW1X 8LW (Royaume-Uni),

ici représenté par Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2. Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers,

comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3 La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.4. La Société pourra également emprunter et/ou accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.5. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

2.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CAMBRIDGE CAPITAL PARTNER S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.00.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant. Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant de la Classe A ou par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir. Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance et dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants ou dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, par un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat

conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Monsieur David AÏM, pré mentionné, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves;
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

TREVES SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 6A route de Trèves in L-2633 Senningerberg, enregistré au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B180 249.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEXA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2014. Relation: LAC/2014/8435. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014032164/386.

(140036494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Dejla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 47, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.019.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «DEJLA S.à r.l.», ayant son siège social à L-9047 Ettelbruck 47, rue Prince Henri,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 157.019,

tenue en date du 10 février 2014, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 12 février 2014, sous le référence DIE/2014/2011,

1) que Madame Mihrija BISEVAC, gestionnaire de sociétés, née à Novi Pazar (Serbie) le 3 mars 1976, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 57, route de Bastogne, associé unique de la société prédite a vendu avec effet immédiat toutes ses parts sociales, à savoir CENT (100) parts sociales à Monsieur Habib BADIC, gérant de sociétés, né à Gurdijelje/Tutin (Serbie) le 10 octobre 1964, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 57, route de Bastogne.

Monsieur Habib BADIC est dès lors associé unique de la société DEJLA S.à r.l.

2) Révocation avec effet immédiat de Madame Mihrija BISEVAC, prénommée, de son mandat de gérante administrative de la société

3) Nomination avec effet immédiat de Monsieur Habib BADIC comme gérant administratif, pour une durée indéterminée

Il n'est rien changé au pouvoir de signature des gérants.

Ettelbruck, le 26 février 2014.

Pour extrait conforme

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2014032197/27.

(140035802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 98.276.

—
Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.03.2014.

Thierry Lenders

Manager

Référence de publication: 2014034364/12.

(140038341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Timbra Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.780.

—
Extrait de la résolution écrite de l'administrateur unique prise à Luxembourg en date du 24 février 2014

En date du 24 février 2014, l'administrateur unique de la société TIMBRA HOLDING LUXEMBURG S.A. a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

TIMBRA HOLDING LUXEMBURG S.A.

Référence de publication: 2014034340/15.

(140038493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Cortland Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 174.086.

—
EXTRAIT

Suite à des cessions de parts sociales en date du 31 décembre 2013:

1. l'associé de la Société, Cortland Cayco II Ltd ne détient plus de parts sociales;
2. l'associé de la Société Cortland Holdings S.à r.l. détient toutes les parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014034525/15.

(140039197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Couture GUISCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 4, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 19.512.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034526/10.

(140039260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Converging Holding Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 183.703.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014034522/12.

(140039667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

CFPS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 250.001,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 176.936.

EXTRAIT

Les adresses de Messieurs Steve Atkinson et Dylan Davies, gérants, ont été modifiées.

Ces gérants sont dorénavant domiciliés comme suit:

- Steve Atkinson, résidant professionnellement à Citadel, Level 16 Moor House, 120 London Wall, Londres EC2Y 5ET, Royaume-Uni;

- Dylan Davies, résidant professionnellement au 6D Route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CFPS Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014035250/17.

(140040487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

CENTRUM Holding Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 160.872.

Die berufliche Adresse des Geschäftsführers Herrn Mario Warny hat sich mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. März 2014.

Für CENTRUM Holding Luxembourg II S.à r.l.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014035248/14.

(140040196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

CD Publicité Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 89.342.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.03.2014.

Référence de publication: 2014035245/10.

(140039892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Peaksid Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 164.047.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2014.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2014035502/13.

(140040337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

VCL Multi-Compartment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 148.436.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of February,
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

There appeared the following:

Stichting CarLux, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34283304,

represented by Wilmington Trust SP Services (Amsterdam) B.V., acting as director of the above mentioned company, itself represented by Ms Laure Jacquet, with professional address in L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of VCL Multi-Compartment S.A. a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 148436, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 16 September 2009 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2044 dated 19 October 2009 (the "Articles of Association"). The Articles of Association have not been amended since the incorporation of the Company

The appearing party, duly represented, has acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1) To amend article 4 of the Company's Articles of Association which shall forthwith reads as follows:

" **Art. 4.** The Company shall have as its business purpose securitisations in its widest sense within the meaning of the Securitisation law, which shall apply to the Company.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law."

2) Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 4.** The Company shall have as its business purpose securitisations in its widest sense within the meaning of the Securitisation law, which shall apply to the Company.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately one thousand one hundred EUR [EUR 1,100.-].

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de février,

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Stichting CarLux, une fondation établie et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Claude Debus-syiaan 24, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34283304,

Ici représentée par Wilmington Trust SP Services (Amsterdam) B.V., agissant en tant que directeur de la société susmentionnée, elle-même représentée par Madame Laure Jacquet, avec adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de VCL Multi-Compartment S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148436 et constituée d'après un acte de Maître Paul Bettingen, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2044, le 19 octobre 2009 (les "Statuts").

La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Modification de l'article 4 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société devra avoir pour objet la titrisation au sens large de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des titres de créance de toute nature et libellés dans diverses monnaies et, dans la plus grande mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, ou grever par le biais d'autres sûretés sur ses actifs, droits de propriété et autres droits pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou transfert de ses actifs, conformément aux contrats.

La Société pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation."

2) Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société devra avoir pour objet la titrisation au sens large de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des titres de créance de toute nature et libellés dans diverses monnaies et, dans la plus grande mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, ou grever par le biais d'autres sûretés sur ses actifs, droits de propriété et autres droits pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou transfert de ses actifs, conformément aux contrats.

La Société pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation."

52752

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent EUR [EUR 1.100,-].

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Senningerberg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Laure Jacquet, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 février 2014. LAC / 2014 / 7752. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014035072/127.

(140039308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Bini Electricité Maintenance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.108.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 21 février 2014

L'Assemblée entérine la cession de 150 parts sociales détenues par la société A.BINI et Cie S.A., société anonyme de droit français, avec pour siège social à F-54404 Longwy Cedex, 13 et 15, Rue du Languedoc, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Briey sous le numéro 67 B 37 au profit de la société BIFRACO SA avec pour siège social à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145076

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BINI ELECTRICITE MAINTENANCE S. à R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2014035198/17.

(140040488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

GEDS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 183.750.

EXTRAIT

Les adresses de Messieurs Steve Atkinson et Dylan Davies, gérants, ont été modifiées.

Ces gérants sont dorénavant domiciliés comme suit:

- Steve Atkinson, résidant professionnellement à Citadel, Level 16 Moor Mouse, 120 London Wall, Londres EC2Y 5ET, Royaume-Uni;

- Dylan Davies, résidant professionnellement au 6D Route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEDS Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014035358/17.

(140040483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.
